

# NEGOCIATION INTERESSEMENT

## LA C.G.T. AMF NE QUITTE PAS LA NEGO

### CA AVANCE !!!

Après une première réunion de négociations en octobre, au cours de laquelle la **C.G.T.** avait posé comme condition la définition d'une structure d'accord qui déverrouille le plafond de 3% de **Masse Salariale**, les négociations intéressement étaient au point mort. La seconde réunion a eu lieu le 16 janvier.

La direction reconnaît timidement avoir été trop loin avec l'accord précédent. Nul besoin de vous rappeler que ce sont les salariés, accompagnés par la **C.G.T.**, qui ont amené la direction à revenir en arrière ! Sans rapport de force, rien n'aurait changé ! Le syndicat **CFE-CGC** se positionne en sauveur, revendiquant 15% de **Masse Salariale**, alors qu'ils n'ont pas hésité à signer un accord à 3% ! De qui se moque-t-on !?



Pour la **C.G.T.**, quand la société gagne de l'argent, c'est grâce au travail des salariés. Ils méritent de récolter les fruits de ce travail et des efforts consentis ! Certains essaient de vous endormir en mettant en avant le besoin d'un accord vertueux ! Est-ce vertueux de limiter la redistribution à 3% de **Masse Salariale** quand la société bat des records de bénéfices !?

Nous avançons aujourd'hui, sur des revendications que porte la **C.G.T.** depuis des années ! Le taux de **Masse Salariale** maximum autorisé pour un accord d'intéressement est de 20% ! Soyons vertueux et allons jusqu'à ce plafond ! Définissons des seuils de 6 à 20% de **MS**, avec une progression parallèle aux résultats !

La direction propose aujourd'hui 6% de **Masse Salariale** pour l'intéressement annuel et la participation (IRE + participation = 6% **MS** maximum), et 5,5% pour l'intéressement aux performances (IPERF), soit en théorie, la possibilité d'atteindre 11,5% de **MS**. Elle propose aussi de négocier une structure de BONUS, en cas de résultats exceptionnels. Ça avance !!!!

**Mais certains points restent bloquants !**

Avec ces nouvelles propositions, nous pouvons théoriquement atteindre 11,5% de **MS**, avec un IPERF à 100% (jamais vu !), et de bons résultats économiques (déjà vu !). Les accords avant 2021 permettaient un enjeu de **MS** de 11%. Mais l'intéressement et la participation étaient deux dispositifs indépendants l'un de l'autre. Aujourd'hui, la direction veut continuer à lier l'intéressement et la participation, en les additionnant (intéressement + participation = 6% de **MS**). Pour la **C.G.T.**, ça reste un moyen de réduire la redistribution vers les salariés, et il n'en est pas question



Pour la petite histoire, cette idée de faire de l'intéressement un complément de participation a été imaginée par nos ex-patrons, pour répondre aux désirs de Mittal ! En effet, la famille Mittal ne comprenait pas pourquoi le droit français obligeait à négocier une participation et un intéressement ! Pour eux c'est la même chose, qu'il faut donner deux fois ! Il fallait donc trouver le moyen de réduire, pour faire coller l'addition à une seule redistribution, et surtout la plus petite possible ! De cette façon, l'intéressement englobe la participation, et annule ses effets ! Pour être plus claire, on vous supprime la participation ! Si le droit français ne plait pas et dérange la famille Mittal, elle n'a qu'à aller produire ailleurs ! Nous savons faire tourner nos usines sans eux !! Elles tournaient d'ailleurs très bien sans eux avant, voire mieux !



Un autre point qui continue de cristalliser les tensions : la part proportionnelle aux salaires des primes d'intéressements. Pour la **C.G.T.**, que l'on soit CADRE ou OETAM, nous participons tous de la même façon aux résultats de l'entreprise. Cette vision ne fait pourtant pas l'unanimité ! Pour la direction et la **CFE-CGC**, les cadres participent plus que les OETAM ! Ils justifient cette position en affirmant que le salaire



annuel moyen d'un cadre est de **74 000€**, donc ils participent plus que les OETAM à faire grossir la **Masse Salariale** ! Et c'est la **C.G.T.** qu'on accuse de vouloir diviser les salariés !!!??? On marche sur la tête !



**La prochaine réunion est programmée le mardi 30 janvier. La C.G.T. portera les revendications des salariés, pour obtenir une redistribution « juste » pour « tous » les travailleurs !**